

## Commissions

Les Commissions au nombre de 8 maximum, sont mises en place selon propositions et validation de l'Assemblée générale qui en définit les thématiques. Chaque commission est représentée au Conseil de Maison par l'un de ses membres élus par l'Assemblée générale pour siéger au sein de cette instance.

Le Conseil de maison veille à la mise en place de ces commissions thématiques qui sont constituées par les habitants et usagers du quartier qui souhaitent développer des projets et des actions en relation avec l'une des thématiques. Les animateurs apportent la méthodologie de projet, leur compétence d'ingénierie et leur capacité organisationnelle pour la bonne réalisation de ces projets et de ces actions.

Les commissions développent leurs projets et procèdent à l'évaluation de ces projets en fonction d'une grille d'évaluation et d'indicateurs qu'elles ont établis au moment de la définition du projet.

Ces projets et actions s'inscrivent dans le cadre général de l'animation socioculturelle (défini par la Charte lausannoise de l'animation et le Projet cadre de la FASL) et dans des lignes d'action définies en commun avec le Conseil de maison, le Directeur et le Secrétariat général de la FASL.

Les membres de l'association Maison de quartier de Chailly, associations du quartier ou membres individuels peuvent en tout temps proposer des projets et des actions au directeur de la Maison de quartier qui, dans un premier temps, les évaluera en tenant compte de critères de faisabilité (participation de membres d'association ou d'habitants ou d'usagers du quartier, plan de travail des animateurs, implications financières, ...) et de son adéquation avec la Charte lausannoise de l'animation et le Projet cadre de la FASL. Le cas échéant il orientera les auteurs de projet vers la commission idoine, c'est cette dernière qui validera le projet ou l'action.

## ***Les commissions pressenties par les différents partenaires consultés***

### **Commission culture :**

Cette commission reprend l'ancienne commission spectacle et développe des actions transversales :

Définition d'une ligne de programmation différente de ce qui se fait dans les théâtres, propositions pour la programmation de la salle de spectacles et des résidences d'artistes, collaborations avec les écoles d'art dramatique ou de musique professionnelles : ex : concert des élèves de l'EJMA, mais aussi rencontre avec les enfants du quartier, collaboration avec des écoles spécialisées : ex. spectacle d'écoles des « enfants malentendants », collaborations avec la bibliothèque : après-midi avec des conteurs, ...

### **Commission manifestations du quartier :**

Cette commission participe ou initie des manifestations de quartier, ou suscite des vocations de porteurs de projets événementiels dans le quartier.

Pour les fêtes calendaires : Noël, Saint-Nicolas, Carnaval, La Saint-Jean, ...mais aussi pour les fêtes commémoratives ou les journées spécifiques : 8 mars, ...

### **Commission animation :**

Cette commission définit des critères d'évaluation pour différentes activités d'animation et établit des priorités d'intervention en fonction de demandes individuelles ou associatives et de diagnostics.

### **Commission locations :**

Cette commission définit les conditions de locations régulières ou ponctuelles des salles et la répartition des frais inhérents aux locations (nettoyage, amortissement du matériel...) ainsi que l'affectation des bénéfices éventuels. Elle définit une politique de location conforme au projet institutionnel de la Maison de quartier et donne les réponses négatives à des demandes trop éloignées de ce projet.

### **Commission accueil et cafétéria**

Cette commission définit une politique d'accueil – information. Elle détermine le planning des permanences et la planification des ouvertures régulières de la cafétéria dont elle assure la gestion.

### **Commission de proximité et citoyenne :**

Cette commission organise des forums de discussions avec les habitants et usagers du quartier, organise des consultations publiques, s'intéresse aux plans de quartier et à tous les projets liés à l'urbanisme, aux transports dans le quartier, elle anticipe des projets d'aménagement. Elle organise et suit le Conseil des enfants, elle suit ou participe au Conseil d'établissement...Elle collabore aux projets de santé communautaire, avec des professionnels de la santé ex : avec les puéricultrices qui viennent une demi journée par semaine à la Maison de quartier de Chailly...

